

LIMOGES MÉTROPOLE

ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
notamment l'article L121-10-1 et l'article L121-10-2
Portant délégation de fonction
et de signature à Monsieur
Gaston CHASSAIN, Vice-Président
du Comité exécutif de Limoges Métropole
et de délégation à Monsieur
Gaston CHASSAIN, Vice-Président,
dans le cadre de sa
participation aux instances de
l'association ACC GEMINI
N° 27840

Le Président de Limoges Métropole,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

notamment l'article L121-10-1 et l'article L121-10-2

Portant délégation de fonction

et de signature à Monsieur

Gaston CHASSAIN, Vice-Président

du Comité exécutif de Limoges Métropole

et de délégation à Monsieur

Gaston CHASSAIN, Vice-Président,

dans le cadre de sa

participation aux instances de

l'association ACC GEMINI

CONSIDÉRANT que pour le bon fonctionnement

de l'association ACC GEMINI, dans le cadre du service public, il est nécessaire que l'exercice de

certaines fonctions et la signature de certains actes et

de certains documents soient exercées par les

Vice-Présidents.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^e Monsieur Gaston CHASSAIN, en qualité de Vice-Président, est délégué par le présent arrêté pour représenter le Président de Limoges Métropole au sein des instances de l'association ACC GEMINI, dans le cadre du projet d'intercommunalité collective à l'Espace GEMINI, dans le cadre de la participation de Limoges Métropole à ce projet.

ARTICLE 2^e Délégation de signature est donnée à Monsieur Gaston CHASSAIN pour toute

les documents et décisions se rapportant aux fonctions indiquées à l'article précédent.

ARTICLE 3^e Le Directeur général des services de Limoges Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Signé électroniquement le 17/02/2026



Président

Publié le mardi 17 Février 2026

Cet arrêté fera également l'objet d'une notification auprès des personnes intéressées.

Le présent arrêté pour faire l'objet d'une recours pour excès de pouvoir devant le

tribunal administratif, territorialement compétent dans un délai de deux mois à

compter de la publication préalable des formalités de publicité.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de fonction et de signature à M Gaston Chassain, Vice Président, dans le cadre de sa participation aux instances de l'association ACC GEMINI

1 DOCUMENT - Publié le 17 Février 2026

 27840.pdf
(.pdf, 156,6 Ko)

 TÉLÉCHARGER